



Dénigrement de mon enseigne (modification du logo)

Par **raccoi**, le **27/07/2010** à **12:01**

Bonjour, mon entreprise est l'objet d'un dénigrement sur un site internet. Je m'explique : le logo a été modifié, de telle sorte qu'il donne une image plus qu'exécration de l'entreprise. La personne qui a diffusé ce "nouveau logo " sur son site en a t elle le droit ? Que puis-je faire, car de plus, son site est assez visible sur internet.

Par **LeKingDu51**, le **28/07/2010** à **13:50**

Bonjour, il est assez difficile de vous répondre sans plus d'éléments sur votre entreprise, sur le site internet en question et sur la nature de la parodie. Vous pouvez m'envoyer un courrier à lekingdu51.experatoo@gmail.com et je vous enverrai un article qui retrace la question de la parodie de marque. En résumé, elle est permise si elle reste proportionnée au but à atteindre et ne franchie pas certaines limites encore assez floues. Cdlt